

tendance de la FSU, pour un syndicalisme de masse, de lutte, unitaire, pluraliste et démocratique

SANS PAPIERS : SOLIDARITÉ ET MOBILISATIONS PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRES

Préfets et policiers n'ont pas chômé durant l'été. Répondant aux exigences du prince relayées par le ministre Hortefeux (25 000 expulsions pour 2007 réparties en quotas départementaux), les contrôles d'identité, les placements en centre de rétention, les Obligations à Quitter le Territoire Français (OQTF) et les expulsions se multiplient. Toutes sources de drames divers et variés. Le jeune Ivan tombe par la fenêtre de son appartement en tentant d'échapper à la police. Il restera plusieurs jours dans le coma entre la vie et la mort avec des séquelles graves.

La jeune nigériane Mercy, enceinte de 6 mois, le père du bébé étant français, interpellée à Evreux, mise en centre de rétention à Oissel, emmenée deux fois à Roissy sera finalement libérée, confiée à la Croix Rouge, devant sa détermination à ne pas monter dans l'avion et grâce au soutien des personnes qui quotidiennement se mobilisent dans les halls d'aéroport.

Au lycée Augustin Hébert d'Evreux, la chaise du jeune Emiljan restera vide : interpellé sur la voie publique lors d'un banal contrôle d'identité, mis en centre de rétention avec une OQTF, il n'aura même pas pu venir au tribunal administratif (TA) pour sa défense, expulsé en catimini vers l'Albanie quelques jours auparavant.

Les services de police sont en retard sur les quotas d'expulsions, "seulement" 11000 pour le premier semestre. Mécontent, Hortefeux a donc convoqué les préfets (dont celui de Seine Maritime) pour "évacuer le stock", ainsi parle le ministre, de milliers d'hommes et de femmes et d'enfants menacés d'expulsion. Il faut : "faire du chiffre pour combler le déficit", quitte à le faire dans des conditions dramatiques et inhumaines. Malgré la détermination du ministre, la résistance qui s'est développée tout au long de l'année scolaire n'a pas fléchi pendant les vacances. Certaines victoires ont été arrachées au Havre, à Harfleur et à Rouen, mais aussi nationalement avec la relaxe de deux opposants aux expulsions par le tribunal de Bobigny. La famille Popov avec ses deux jeunes enfants dont un nourrisson, emmenée 4 fois à l'aéroport depuis le centre de rétention de Oissel, est finalement libérée grâce à la mobilisation médiatisée. Elle reste cependant sous le coup d'une OQTF

Mais, ces victoires restent partielles et provisoires ; dans l'académie, les préfets et sous-préfets multiplient les OQTF, le TA de Rouen ne désemplit pas !

L'expérience montre que la majorité des familles concernées arrive sans soutien face aux avis d'expulsion : nous devons rester vigilants, développer les actions d'aide et de solidarité envers les élèves et leur famille dans les quartiers et les établissements scolaires. Ce sont nos mobilisations qui, seules, pourront faire reculer le gouvernement et empêcher que la chasse à l'enfant ne se poursuive.

Jean-Pierre PALLOIS, Lycée Modeste Leroy, Evreux.
Alain PONVERT, Collège Joliot Curie, Le Havre.

Se laisser anesthésier par Sarkozy, accepter ses diktas ou organiser la mobilisation ?

Jamais l'Education nationale n'a été attaquée aussi brutalement :

→ 11200 postes supprimés au budget 2007, qui s'ajoutent aux milliers déjà supprimés en cette rentrée,

→ suppression de la carte solaire programmée,

→ loi sur les universités (votée cet été) qui impose la concurrence, concentre les pouvoirs autour des présidents, multiplie le recrutement d'auxiliaires,...

→ service minimum extensible à l'Education nationale, empêchant le libre exercice du droit de grève.

A ce tableau s'ajoutent une nouvelle offensive contre les retraites (régimes spéciaux), une autre contre la Sécu (franchises médicales), une réduction drastique des moyens des services publics, l'expulsion massive des sans papiers pour atteindre les quotas (25 000 fin décembre).

On le voit l'ampleur des attaques est évidente et pourtant **jamais la réaction des directions syndicales n'a été aussi timorée**. Faut-il que nos responsables syndicaux soient anesthésiés par les discours du président-roi, pour qu'ils lui décernent un brevet « d'ouverture »* ? Le communiqué commun des 5 fédérations de l'Education, sans citer les 11200 postes supprimés, se borne à « *travailler à une semaine d'action au moment du vote du budget* » (en novembre ?). En attendant, il invite « *les organisations locales à engager une campagne d'explication* », puis à faire « *remonter les informations* » au niveau national qui se « *réunira pour faire le point et préciser les initiatives* »...

Le gouvernement Sarkozy essaie d'amadouer les directions syndicales en les enfermant dans le piège d'une négociation-bidon (les objectifs étant déjà fixés à l'avance) en même temps qu'il supprime 11200 postes dans l'Education ! Conférences, tables rondes, discussions sont programmées jusqu'à fin décembre. Sarkozy a réussi le tour de force d'imposer une « obligation de résultats » aux syndicats.

Le gouvernement veut instaurer encore plus de libéralisme dans l'école (individualisation des parcours, différenciation de l'« offre scolaire », évaluation permanente, mérite) par la concurrence entre établissements (carte scolaire supprimée) et l'autonomie de gestion (EPEP dans le 1^{er} degré). L'objectif est de rentabiliser l'Education nationale et développer la part de marché des officines privées du soutien scolaire. Conséquences : suppression de la mixité sociale et accroissement des inégalités entre établissements (ceux qui sont côtés et ceux considérés comme zones de relégation voir ghettos).

Le service public d'Education est en danger ; il s'agit d'un choix de société et de valeurs qui ne se marchandent pas. Plus que jamais il nous faut agir pour défendre l'école et cela passe par l'organisation d'une mobilisation massive et unitaire et de haut niveau intégrant une manifestation nationale et la grève. Les organisations syndicales en ont la responsabilité sous peine de perdre tout crédit.

* Cet été, un dirigeant syndical (Mailly) invité dans un grand restaurant parisien par Sarkozy a déclaré que le président avait « montré une volonté de dialogue et d'ouverture »... Chèreque a fait de même fin août.

Jacques PEREZ, RASED La Madeleine, Evreux.

POUR NOUS
CONTACTER

76 : LE HAVRE : ponvert.cecille@wanadoo.fr
ROUEN : annedesj@orange.fr

27 : BERNAY : pascal.didtsch@wanadoo.fr
PT AUDEMER : pascal.adams@wanadoo.fr
EVREUX : jp.pallois@voila.fr
LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

<http://www.ecoleemancipee.org/>

LA RÉFORME DE L'UNIVERSITÉ : AVIS DE TEMPÊTE ANNONCÉE

La réforme des universités sous le titre hypocrite de « Loi relative aux libertés et responsabilités des universités » (10 août 2007) constitue une nouvelle attaque de la démocratie en portant atteinte au service public universitaire et à l'accès à la formation.

Les changements majeurs se résument ainsi :

- Le Conseil d'Administration (CA) qui définit la politique de l'établissement se voit réduit de 60 membres maximum à 30 membres. Cette réduction se concrétise par la baisse de la représentativité des personnels (enseignants-chercheurs, BIATOSS) et des étudiants ainsi qu'une augmentation du nombre de personnalités extérieures.
- Celles-ci sont nommées par le Président. La liste doit comporter obligatoirement 1 chef d'entreprise, 1 acteur du monde économique et social ainsi que 3 représentants des collectivités territoriales. Elle ne comprend plus de syndicats (employeurs et salariés).
- Le Président est élu par le CA et non plus par les trois conseils de l'Université (CA, Conseil Scientifique et Conseil des Etudes et de la Vie universitaire).
- Le pouvoir du Président est renforcé. Il dirige l'établissement avec un droit de veto sur le recrutement du personnel. Il attribue des primes au personnel selon des règles établies par le CA et les affecte dans les différents services, comme les jurys.
- Les enseignants-chercheurs ne sont plus recrutés par des commissions de spécialistes de disciplines mais un Comité de Sélection désigné par le CA (50% de personnalités extérieures).
- Le CA définit les principes généraux de répartition des obligations de service des personnels enseignants et de recherche entre recherche, enseignement, et/ou recherche, après avis du Comité de Sélection.

Par ailleurs, Nicolas Sarkozy tient dans la Lettre de mission adressée à Valérie Pécresse (www.elysee.fr/interventions2007) les propos suivants :

« Vous identifierez quelques campus universitaires susceptibles de devenir des campus de réputation mondiale... Les conditions de l'emploi scientifique seront intégralement revues afin de retenir nos meilleurs éléments et d'attirer les meilleurs enseignants et chercheurs du monde entier... Cette révision générale des politiques publiques sera... de réallouer les moyens publics des politiques inutiles ou inefficaces au profit des politiques qui sont nécessaires et que nous voulons entreprendre ou approfondir. »

Ainsi, si l'on croise ces informations, tous les établissements n'auraient pas vocation à la formation en master et doctorat, bon nombre d'établissements devenant collèges universitaires. Les moyens des universités, les salaires dépendraient des performances dans la recherche (la formation à la culture et au savoir devenant parente pauvre du système). Enfin, les inégalités existantes de moyens entre universités n'étant pas prises en compte, les établissements les plus mal lotis seraient condamnés. Donc, avis de tempête !

Heidi CHARVIN, Université de Rouen.

MDPH, AVSI, ASH..... OÙ EN EST-ON VRAIMENT ?

À la rentrée des classes, il y avait 600 dossiers en souffrance à la MDPH (maison départementale du handicap), 600 familles en attente d'une décision pour leur enfant et donc 600 enseignants qui ont pris sur leur temps, tout au long de l'année scolaire 2006-2007 pour alerter les familles, les convaincre d'entamer des démarches, participer à des réunions de synthèses, rencontrer les « partenaires » de l'Éducation Nationale, médecins, psychologues, enseignants référents..., qui ont « réussi » !!! à boucler un dossier et à le déposer à la MDPH, espérant pour l'enfant en question une place en CLIS, en établissement spécialisé, un ac-

compagnement AVSI ou EVS... et donc 600 enseignants et familles qui ont découvert à la rentrée que rien n'avait été décidé et que la plupart de ces enfants sont donc pour le moment dans des classes ordinaires. Situation très difficile pour l'enfant lui-même, ses camarades de classes et son enseignant évidemment le plus souvent.

Les choses vont se mettre en place progressivement, il faut attendre !

Cette situation très préoccupante pour les enfants, leurs familles et les enseignants entame notre crédibilité auprès des familles. Il est déjà très difficile de convaincre une famille fragilisée par les difficultés scolaires de son enfant de l'absolue nécessité de faire quelque chose, mais devant la lenteur de la réponse administrative, les parents pourront de bon droit nous poser la question de l'utilité de telles démarches et continuer à se replier dans le déni et l'attente d'une incertaine amélioration.

La loi sur le handicap avait lors de sa publication suscité beaucoup de défiance et de scepticisme chez les enseignants. Sa mise en application ne paraît pas être de nature à nous rassurer.

Lise CRAMOYSAN, école maternelle Paul Langevin, Le Havre
Christelle TALBOT, école maternelle Saint Just, Le Havre

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF : " TRAVAILLER PLUS..." ?

Le rectorat de Rouen a distribué des milliers d'heures supplémentaires (HS) aux établissements ZEP pour qu'ils mettent en place l'accompagnement éducatif (accueil des "orphelins de 16 heures" après l'école...); l'encadrement des élèves et l'aide aux devoirs sont nécessaires, mais il faut réfléchir à la façon de mettre en place ce dispositif. Ce qui nous est proposé ici, c'est clairement d'allonger notre temps de travail (quand on pense qu'on s'est battu contre le décret de Robien l'an passé !), et donc de faire la démonstration que l'on peut "travailler plus". N'oublions pas non plus que ces HS sont financées par les milliers de suppressions de postes, et par la mise au chômage des non titulaires...

Dans les établissements, tentons de retarder au maximum la mise en place du dispositif, et sa présentation au CA (la circulaire stipule une mise en place au 5 novembre au plus tard ; nous avons le temps !). D'ici-là, discutons avec les collègues en heure d'infos syndicales pour envisager des modalités d'action collective.

Véronique PONVERT, Collège Léo Lagrange, Le Havre.

FRANCHISES MÉDICALES : MOBILISONS-NOUS LE 29 SEPTEMBRE

Dès le 1er janvier 2008, les franchises médicales instituées par le gouvernement Sarkozy vont gravement porter atteinte au droit de tous à la santé. Les dépenses pour se soigner coûteront encore plus aux plus démunis : augmentation de certaines boîtes de médicaments de 50 centimes non remboursés, transports en ambulance (2 à 4 euros de plus), rajoutons le forfait hospitalier déjà à 16 euros etc... C'est là une vraie régression sociale.

En attendant de construire une riposte à la hauteur des attaques du gouvernement Sarkozy (dans l'EN non remplacement des collègues partant à la retraite, suppressions des classes et des postes, moins de postes aux concours, nombre d'heures supplémentaires "imposées" à la hausse, pouvoir d'achat en baisse etc...) participons à la journée de mobilisation du 29 septembre et montrons notre mécontentement.

Au Havre et à Rouen des actions sont en préparation à l'initiative d'organisations syndicales, politiques, de services publics, de mutuelles, de services de défenses des malades.

Martine PICAUD, Lycée Française de Grâce, Le Havre.

<http://www.ecoleemancepee.org/>